



## › L'ADDICTION À L'ALCOOL : DES AVANCÉES THÉRAPEUTIQUES NOTOIRES



Dans le cadre de la restructuration de l'offre de soins du territoire, le Centre Hospitalier de Saint-Avold accueille depuis mi-novembre des lits d'addictologie avec pour référent médical le Docteur Lahouri MEBARKI. Cette prise en charge concerne uniquement la dépendance à l'alcool, les addictions aux produits illicites étant prises en charge par le Centre Hospitalier de Sarreguemines.

Elle s'inscrit dans la prise en charge plus large de l'ensemble des pathologies du tube digestif du diagnostique grâce au plateau technique d'endoscopie, au traitement chirurgical et médical. Aussi l'activité d'addictologie intègre le service d'hépatogastro-entérologie du Dr Désiré RABEMANANTSOA, chef de service, et du Dr Daniel SCHMITZ.

Cette activité complète l'offre de soins déjà existante sur l'établissement en tabacologie, développée par le Docteur Nathalie ROYER en collaboration avec Mme Fanfan BONGARS, psychosomathérapeute.

### › Quelle est l'offre de soins proposée aux patients ?

Il s'agit de proposer aux patients une prise en charge en hospitalisation classique mais également en consultations. Si le médecin addictologue est le pivot de la prise en charge, des entretiens réguliers avec un psychologue combinés à une prise en compte des besoins sociaux viennent compléter le dispositif.

### › En quoi cette prise en charge psychologique et sociale est indispensable ?

Les mécanismes de la dépendance sont complexes ; une prise en charge psychologique et les thérapies comportementales aident le patient. Il s'agit également d'identifier les mécanismes à l'origine de la dépendance : effet « récompense » de l'alcool, effet anxiolytique. Les médicaments ne font pas tout, une prise en charge psychologique est toujours nécessaire en accompagnement. L'alcoolodépendance cache souvent une détresse et une souffrance intérieure plus profonde voire parfois des troubles psychiatriques graves.

Par ailleurs, l'accompagnement par une assistante sociale est déterminant pour lutter contre l'isolement social. Des actions sociales sont mises en place en fonction des situations : accès aux droits élémentaires qui sont parfois restés à l'abandon, demande d'aides financières, logement. Cette prise en compte permet de modifier le réseau relationnel du malade et de faciliter sa réinsertion.

### › De nouvelles molécules viennent d'avoir l'autorisation de mise sur le marché pour lutter contre l'alcoolisme, qu'est ce qui change ?

C'est une petite révolution, nous avons enfin une réelle proposition thérapeutique à notre disposition. Auparavant, tout le traitement était basé sur l'abstinence à vie. Cet effort, qui était demandé aux patients, était ressenti parfois comme insurmontable. On a pu également constater de nombreuses rechutes. Ces nouveaux traitements ne visent pas l'abstinence mais réduisent l'envie de boire. Pour les patients cela change tout. Quand on sait que 2 millions de français sont concernés par cette pathologie et que moins de 5% d'entre eux ne prend un traitement. Puisque l'abstinence n'est plus dogmatifiée, certains patients vont renouer avec les soins et la socialisation. D'autres patients vont avoir envie de se soigner. Ces molécules sont toutes remboursées par la Sécurité Sociale.

### › A qui s'adressent ces molécules ? Les patients doivent-ils les prendre à vie ?

Ces molécules peuvent être prescrites par le médecin traitant ou à l'hôpital. Elles s'adressent à des patients moyennement dépendants sans symptômes de sevrage.

Pour le moment, nous ne disposons pas de recul suffisant. Néanmoins, la Société Française d'Alcoologie invite les patients à ne pas interrompre leur traitement. Il est également trop tôt pour savoir si la réduction des boissons alcoolisées a des effets significatifs sur les comorbidités.

**Pour prendre rendez-vous le secrétariat est joignable au :  
03 87 91 81 98**

“ **Quand on sait que 2 millions de français sont concernés par cette pathologie et que moins de 5% d'entre eux ne prend un traitement.** ”

### › BIENVENUE

**Nous avons le plaisir d'annoncer la prise de fonction :**

› Du Docteur Lahouri MEBARKI, médecin addictologue

## ▶ LA GÉRIATRIE : UNE FILIÈRE EN ÉVOLUTION



Le court séjour gériatrique a intégré de nouveaux locaux permettant de proposer une offre de soins plus conséquente répondant davantage aux besoins de la population. Le service passe ainsi de 24 lits d'hospitalisation classique à 30 lits. Parallèlement, 5 places d'Hôpital de Jour Gériatrique fonctionneront 2 jours/semaine où une prise en charge pluridisciplinaire est proposée: gériatre, diététicienne, ergothérapeute, kinésithérapeute, assistante sociale, psychologue.

Un quatrième médecin, le Dr Thomas KAYSER, a rejoint l'équipe existante composée du Dr Corinne TOBEE, gériatre et onco-gériatre chef de service, le Dr Laurence MARCHAL et le Dr Christina TSAKIRI, toutes les deux gériatres.

Cette offre de soins étendue et complète: consultations spécialisées, HDJ, hospitalisation classique, lits de soins palliatifs répond à la nécessité de structurer la filière gériatrique en établissement sanitaire en lien avec les établissements médico-sociaux et le domicile. Le pôle de gériatrie s'attache à proposer des modes de prises en charge non fragmentés répondant aux besoins de la personne âgée avec une unité de lieu et des professionnels investis et formés. L'interface avec la médecine de ville est privilégiée grâce à un accès direct après contact avec les gériatres.

**Pour la prise de rendez-vous, le secrétariat est joignable au : 03.87.91 81 68**

## ▶ LA GREFFE EST UN ENJEU MAJEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

**Une priorité nationale de santé publique.** Plus de 16 000 patients sont en attente d'une greffe d'organes et leur nombre augmente chaque année, de par l'élargissement des indications médicales et le vieillissement de la population. L'agence de la biomédecine a engagé une politique de santé déterminée pour développer la greffe. Ce plan est ambitieux, il vise à atteindre 5 700 greffes en 2015. Il faut envisager toutes les sources de greffons.

*La greffe sauve des vies.*

**Un moindre coût pour la collectivité.** La greffe est une thérapeutique très coûteuse. Toutefois, si on prend l'exemple de la greffe rénale, suppléée à l'insuffisance rénale chronique terminale, ce procédé est moins coûteux que la dialyse. Le coût de la dialyse est de l'ordre de 80 000 €/an, tandis que le coût de la greffe, s'il est équivalent l'année de l'intervention, n'est plus ensuite que de l'ordre de 20 000 €/an sur la durée de vie du greffon, sans compter que la greffe améliore plus significativement la durée et la qualité de vie des patients.

Dans ces conditions de priorité de santé publique, le Centre

Hospitalier de Saint-Avold et sa communauté médicale se sont engagés depuis 2 ans dans une démarche de recensement et de prise en charge des donneurs potentiels d'organes en mort encéphalique.

- Une enquête a été mise en place auprès du personnel impliqué de l'établissement afin de connaître les attitudes et pratiques,
- Un lien a été formalisé entre urgences et réanimation,
- Une procédure a été mise en place en réanimation pour la prise en charge et le transfert de donneurs en mort encéphalique,
- Une démarche d'audit interne a permis d'améliorer la qualité et l'évaluation des pratiques professionnelles pour les personnels impliqués,
- Une reconnaissance officielle de l'activité de recensement et des équipes médicales, paramédicales a permis d'organiser des actions de communication au sein de l'établissement sur l'intérêt du programme et sur la nécessaire implication de tous les acteurs dans le prélèvement d'organes.



Cette démarche a permis de proposer aux familles des défunts (en mort encéphalique), de poursuivre la réanimation de leur proche en vue d'aboutir à un prélèvement multi-organes, qui permet la transplantation d'organes à plusieurs receveurs. Le Centre Hospitalier de Saint-Avold a reçu un A par les auditeurs de l'HAS, grâce à cette démarche active qui a aussi aidé au transfert de patients, vers

les établissements agréés au prélèvement d'organes. 30 patients ont été transplantés ainsi en 2 ans. Notre établissement est le premier en terme de recensement en vue de prélèvement-greffe sur la Moselle Est.

**Docteur Samir Haouchine, médecin chef des urgences**